



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

adjoints d'enseignement

Question écrite n° 73961

Texte de la question

M. Albert Facon attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation injuste que connaissent actuellement les adjoints d'enseignement. En effet, le décret de 1989, s'il a permis leur intégration dans le corps des certifiés, n'a pas prévu de reconstitution de carrière. Dans ces conditions, ils ne peuvent prétendre à l'indice normalement reconnu à tous les professeurs certifiés. Ces quelque 40 000 enseignants demandent que cette injustice soit réparée, par l'attribution d'une bonification d'ancienneté et par l'élargissement des possibilités d'accès à la hors-classe. Il lui demande quelles sont les mesures qui peuvent être prises afin de répondre à cette légitime demande.

Données clés

Auteur : [M. Albert Facon](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (14^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73961

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mars 2002, page 1354